



DIRECTIVES

Accompagnateur de Tourisme Equestre ATE 1

Définition du niveau

Le brevet d'accompagnateur de tourisme équestre 1 atteste d'une connaissance suffisante de données de base qui permettent à un cavalier confirmé de diriger une randonnée ainsi que des promenades équestres dans la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi que l'emploi rationnel des chevaux dans le terrain. Le niveau ATE1 ne permet pas d'enseigner, ni d'accéder au brevet de Guide de Tourisme Equestre (complément nécessaire).

Conditions d'admission à l'examen ATE 1

- Etre âgé de vingt ans au moins le jour de l'examen
- Posséder le brevet de secourisme depuis moins de trois ans
- Etre titulaire du brevet de cavalier randonneur depuis plus d'un an
- Certifier d'au moins vingt-huit journées de randonnée
- Certifier de deux semaines de stage dans un établissement équestre reconnu par l'ASRE
- Certifier de deux week-ends de stage dans un établissement équestre reconnu par l'ASRE (en plus des deux semaines de stages)
- Avoir organisé une journée de randonnée sous la tutelle du maître de stage ou d'un formateur agréé (joindre le carnet de notation)
- Avoir suivi les modules de formation ou pouvoir présenter des équivalences de formation

Modules de formation

- Topographie
- Soins, secourisme équin, alimentation
- Connaissances générales
- Utilisations des équipements, bâtage, bourrellerie
- Cours et test technique (PTV)
- Maréchalerie
- Cours de Brevet de Secourisme
- Cours d'Ethologie (manipulations des chevaux)

Durée des cours : une journée par module
Instructeur : Formateur ASRE
Livre : Guide du Cavalier Randonneur de C. Lux.

Dossier d'inscription à l'examen

Le candidat doit faire parvenir à l'ASRE dans un délai d'un mois au moins avant la date des épreuves un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature manuscrite et motivée
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois
- Les attestations des vingt-huit journées de randonnée, l'attestation du stage de deux semaines et du stage des deux week-ends
- Le carnet de notation pour l'organisation de la journée de randonnée
- Le montant des droits d'inscription sera demandé lors de l'acceptation du dossier (plus deux jours de randonnée examen)
- Le carnet de stage

Déroulement des épreuves

- Epreuve écrite
- Epreuve orale
- Epreuve pratique
- Epreuve équestre

Les épreuves écrites et orales seront essentiellement portées sur les sujets suivants :

- Topographie, orientation
- Alimentation, entretien + secourisme équin
- Connaissances générales

Les épreuves pratiques et équestres seront essentiellement portées sur les sujets suivants :

- Utilisation des équipements et manipulation des chevaux
- Bourrellerie, matelotage
- Maréchalerie

Jury

Les experts ou juges sont agréés par l'ASRE. Les épreuves seront supervisées par trois personnes au moins.

Résultats

- De l'organisation d'une journée de randonnée
- Le maître de stage adresse la feuille de notation aux candidats et en remet un double à la Commission Technique et de Formation de l'ASRE, qui assure l'archivage jusqu'au jour de la session d'examen.
- De la session d'examen
- Les résultats sont établis sur des formulaires types et sont envoyés immédiatement à l'ASRE pour enregistrement. Un double est remis au candidat.
- Après la session d'examens, si le candidat a réussi ses épreuves, il devra organiser deux jours de randonnée supervisés par un maître de stage pour clôturer et faire valoir son droit au brevet.

L'insigne représentatif

L'ASRE (Association Suisse des Randonneurs Equestres) délivrera une broche - insigne aux nouveaux Accompagnateurs de Tourisme Equestre.

Programme d'examen pour l'ATE

Stages

Quinze jours minimum (pratiqué dans un centre de randonnée agréé par l'ASRE)

- Journée complète de soigneur, palefrenier, aide accompagnateur
- Alimentation des chevaux
- Ecurie
- Pansage complet, contrôle des fers et des clous
- Contrôle et préparation du matériel (selles, brides, cordes, etc...)
- Seller, brider, connaissance des embouchures et du matériel selon les besoins des chevaux
- Mise des chevaux en pâture et contrôle des clôtures
- Aide pendant les leçons et les randonnées
- Réparation du matériel, astuces
- Matériel nécessaire en randonnée
- Cheval en main

Deux week-ends supplémentaires, dédiés à la randonnée. Le stagiaire officie en tant qu'aide accompagnateur.

Evaluation de ces deux périodes par le(s) maître(s) de stages, agréé par l'ASRE.

Dans le cadre ou à la suite du stage

Organisation d'une journée de randonnée lors des deux semaines de stage dans un établissement agréé par l'ASRE, ou à la suite du stage, sous contrôle d'un formateur.

Les candidats organiseront et conduiront une journée de randonnée complète pour cinq cavaliers au moins avec un arrêt de midi. Ils seront jugés sur :

- Présentation, réception, accueil, contrôle du niveau équestre des participants en paddock
- Préparation matérielle, distribution des chevaux, approche
- Attention portée aux chevaux au départ, en route, à l'arrivée
- Conduite des allures, sens du terrain
- Organisation des haltes
- Orientation et fidélité du parcours indiqué
- Relations humaines (clients, promeneurs, paysans, gîtes)
- Sens des responsabilités
- Tenue et présentation
- Respect de la nature
- Discipline de groupe, distribution des tâches
- Animation
- Règles de la circulation
- Retour, réception des chevaux, des cavaliers, mise à pied des cavaliers, rentrée des chevaux aux écuries et soins.

Epreuve finale

Deux jours de randonnée

Cette épreuve sera effectuée si les examens écrits, oraux et pratiques sont réussis.

Un relais d'étape (gîte ou bivouac) est demandé.

Les candidats organiseront et conduiront une randonnée complète de deux jours avec cinq cavaliers-clients au minimum. Ils peuvent s'appuyer sur l'infrastructure d'un centre de randonnée reconnu par l'ASRE.

Un juge agréé le suivra sur le même programme que celui de l'organisation d'une journée de randonnée en y ajoutant l'encadrement et l'observation de l'étape de nuit.

Topographie et orientation

- Les différentes cartes utilisées en tourisme équestre (échelle, unités de mesure, signes conventionnels, orientation)
- Courbes de niveau
- Mesure d'une distance, d'un angle de marche
- Orientation de la carte
- Autres moyens d'orientation
- Localisation d'un point de rendez-vous
- Préparation d'une feuille de route (différentes méthodes : graphique, descriptif écrit, dessin d'un plan)
- Savoir agrémenter sa randonnée par le côté touristique de la région
- Météorologie
- GPS

Soins, secourisme équin, alimentation

- Achat, visite d'achat, maladies réputées contagieuses, vices rédhibitoires
- Entretien, hygiène et pansage, soins aux pieds, vermifuges, vaccination
- Alimentation, appareil digestif, composition des repas, calcul des rations d'entretien et de travail, les principaux accidents de l'alimentation
- Les plantes toxiques
- Pathologies alimentaires, surdents, échauboulure, fourbure, myoglobinurie, coliques digestives, tableau pratique
- Secourisme équin, boiteries, détermination du pied boiteux, les tares, gravité (savoir reconnaître l'urgence, urgence digestive, colique, diarrhées, parasites)
- Choix du cheval de randonnée ; mise en condition
- Les principaux symptômes de l'appareil respiratoire
- Particularité du clou de rue
- Plaies de harnachement, prise de longe
- Coup de chaleur
- Parasites de la peau, précaution contre la transmission
- Trousse de secours équin (pour l'écurie, pour la randonnée)

Connaissances générales

- Conduite à tenir en cas d'accident, intendance, budget d'une randonnée
- Responsabilité civile et contractuelle
- Quelles assurances souscrire : pour les professionnels, les employés, les clients
- Gestes conventionnels, allures, vitesse, transitions
- Code de la route des cavaliers/meneurs
- Relations avec la population

Utilisation des équipements, manipulation des chevaux

- Seller, brider en randonnée
- Bâtage
- Avantages et inconvénients de certains équipements
- Comment utiliser les protections pour transporter un cheval

Bourellerie, matelotage

- Savoir où et comment attacher son cheval
- Savoir attacher quelque chose à son cheval
- Dépannage du matériel (rivets et nœuds)
- Ligne d'attache (sécurité, respect de la nature)
- Savoir entreposer le matériel en randonnée

Conduite du cheval

- Maîtrise et aisance du cavalier en terrain varié
- Conduite d'un cheval en main
- Embarquement d'un cheval dans un transport

Programme du PTV

- Plan ascendant en main
- Plan descendant en main
- Branches basses
- Montoir à droite
- Contre haut en selle
- Contre bas en selle
- Contre haut en main
- Contre bas en main
- Bordure maraîchère
- Gué
- Passage de fossé
- Reculer de 5 pas
- Maniabilité
- Passerelle
- Embarquement dans un van
- Portail
- Cheval de main depuis un autre cheval
- Saut obstacle naturel
- Montoir sans bouger
- Plan ascendant à cheval
- Plan descendant à cheval

Le candidat sera noté sur la manière d'aborder l'obstacle, son calme et celui du cheval.
La sécurité et si l'obstacle est franchi ou non.

Maréchalerie

- Connaissances du pied et des aplombs
- Les fers, les clous
- Savoir enlever et remettre un fer
- Trousse de maréchalerie, connaissance des outils
- Autres techniques de dépannage

Note minimum par épreuve

Chaque épreuve est notée de 0 à 10 points. Si la note minimale n'est pas obtenue dans l'une des épreuves, cette dernière peut être repassée ultérieurement, après une remise à niveau, en accord avec les juges.

La moyenne minimum exigée pour l'obtention du diplôme est de 7/10

1. Stage, appréciation du maître de stage notation de l'organisation d'une journée de randonnée : 7/10
2. Topographie, orientation : 6/10
3. Alimentation, entretien, secourisme équin : 6/10
4. Connaissances générales : 7/10
5. Utilisation des équipements, manipulation des chevaux : 7/10
6. Bourrellerie, matelotage : 7/10
7. Conduite du cheval () : 7/10
8. Maréchalerie : 6/10

Finances d'inscription

Les candidats s'acquittent de la finance d'inscription de chaque module et de l'examen lors de leur inscription.

Lors des randonnées (une journée, respectivement un week-end) organisées par les candidats, le formateur est pris en charge financièrement par ces derniers. Un émolument standard est également défini par journée de présence du formateur.

La Commission Technique et de Formation de l'ASRE est habilitée à fixer les différents montants. Ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture économique.